

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à dix-neuf
Présents :	58	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du dix
Votants :	65	octobre 2023, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, MME Anne-Sophie BONNET, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 OCT. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 OCT. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.) - ADOPTION DES NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Considérant la volonté de Saint-Flour Communauté de valoriser les missions de la petite enfance sur son territoire ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cantal et Saint-Flour Communauté a été adoptée par délibération n°2022-271 en date du 19 décembre 2022 et qu'elle intègre une fiche action visant à la poursuite des actions du Relais Petite Enfance (R.P.E.) en faveur du métier d'assistant(e)s maternelle(le)s sur Saint-Flour Communauté ;

Considérant le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance 2023-2026 élaboré avec la CAF du Cantal suivant :

- Une structuration améliorée du service R.P.E. par la fusion des deux RPE (le service itinérant tenu par l'ADMR de Chaudes-Aigues et le service organisé sur Saint-Flour au centre social) pour ne faire qu'une seule entité avec une gestion interne assurée par l'intercommunalité ;
- Un déploiement du service RPE avec le recrutement de deux animatrices correspondant à deux équivalents temps plein au démarrage puis 1,8 équivalents temps plein selon un principe de binôme assurant permanence et itinérance ;
- Une installation du service R.P.E à compter du 1^{er} janvier 2024 sur un site plus adapté, actuellement à l'étude dans le bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, situé à Besserette à Saint-Flour ;

Vu la délibération 2023-006 du 23 janvier 2023 approuvant les projets de conventions pluriannuelles de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires « petite enfance » suivantes, notamment l'A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre du RPE itinérant ;

Considérant, dans ces conditions, l'intérêt et la nécessité d'adopter un avenant à la Convention territoriale Globale 2022-2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « politique éducative et sociale » réunie le 10 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif réuni le 18 septembre 2023 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE les modalités de déploiement du Relais Petite Enfance (R.P.E.) selon les modalités suivantes :**

- **Une structuration améliorée du service R.P.E. par la fusion des deux RPE (le service itinérant tenu par l'ADMR de Chaudes-Aigues et le service organisé sur Saint-Flour au centre social) pour ne faire qu'une seule entité avec une gestion interne assurée par l'intercommunalité ;**
- **Un déploiement du service RPE avec le recrutement de deux animatrices à temps plein au démarrage puis 1,8 équivalents temps plein selon un principe de binôme assurant permanence et itinérance ;**
- **Une installation du service R.P.E à compter du 1^{er} janvier 2024 sur un site plus adapté, actuellement à l'étude dans le bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, situé à Besserette à Saint-Flour ;**

✚ **APPROUVE l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2022-2026 :**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20231016-DELIB2023-224-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y tenant au nom de Saint-Flour Communauté ;**
- ✚ **DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2024.**

POUR : 61 VOIX

ABSTENTIONS : 4 (M. Gilles BIGOT, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à M. Jérôme GRAS, M. Jérôme GRAS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARREAU



Le secrétaire de séance

MME Marine NEGRE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name MME Marine NEGRE, is written over the printed name.